

ARRETE n° 2025-1
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION D'ANCIENNETE
OBLIGATOIRE

A Madame CONTRÉ Nathalie
GRADE adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de Dehault,

Vu :

- le code général de la fonction publique,
- la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,
- le décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des secrétaires généraux de mairie,
- le décret n° 2024-827 du 16/07/2024 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires généraux de Mairie,

Mme CONTRÉ Nathalie exerce les fonctions de secrétaire général de mairie depuis le 16 août 2013. Mme CONTRÉ Nathalie remplit la condition de huit ans de services dans les fonctions de secrétaire général de mairie et, à ce titre, elle doit bénéficier d'une bonification d'ancienneté de 6 mois, valable pour l'avancement d'échelon uniquement.

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} août 2024, Mme CONTRÉ Nathalie née le 03 décembre 1968, titulaire du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, bénéficie d'une bonification d'ancienneté obligatoire de 6 mois.

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le Maire confirme, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et notifié à l'intéressée. Une ampliation sera adressée au comptable de la collectivité.



Fait à Dehault, le 10 janvier 2025
Le Maire

Guy CHEVAUCHER

Notifié le 10 JAN. 2025
Signature de l'Agent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201144-20250110-20251-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2025